

(Annesso al R. decreto 22 aprile 1920, n. 680)

## TRATTATO DI PACE DI VERSAGLIA DEL 28 GIUGNO 1919

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, L'EMPIRE BRITANNIQUE, LA FRANCE, L'ITALIE et LE JAPON,

Puissances désignées dans le présent Traité comme les Principales Puissances alliées et associées,

LA BELGIQUE, LA BOLIVIE, LE BRÉSIL, LA CHINE, CUBA, L'ÉQUATEUR, LA GRÈCE, LE GUATÉMALA, HAÏTI, L'HEDJAZ, LE HONDURAS, LE LIBERIA, LE NICARAGUA, LE PANAMA, LE PÉROU, LA POLOGNE, LE PORTUGAL, LA ROUMANIE, L'ÉTAT SERBE-CROATE-SLOVÈNE, LE SIAM, LA TCHÉCO-SLOVAQUIE et L'URUGUAY,

Constituant avec les Principales Puissances ci-dessus les Puissances alliées et associées,

d'une part;

Et L'ALLEMAGNE,

d'autre part;

Considérant qu'à la demande du Gouvernement Impérial Allemand, un Armistice a été accordé à l'Allemagne le 11 novembre 1918 par les Principales Puissances alliées et associées afin qu'un Traité de paix puisse être conclu avec elle,

Considérant que les Puissances alliées et associées sont également désireuses que la guerre, dans laquelle elles ont été successivement entraînées, directement ou indirectement, et qui a son origine dans la déclaration de guerre adressée le 28 juillet 1914 par l'Autriche-Hongrie à la Serbie, dans les déclarations de guerre adressées par l'Allemagne le 1<sup>er</sup> août 1914 à la Russie et le 3 août 1914 à la France, et dans l'invasion de la Belgique, fasse place à une Paix solide, juste et durable,

A cet effet, les HAUTES PARTIES CONTRACTANTES représentées comme il suit:

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, par:

L'Honorable Woodrow WILSON, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS, agissant tant en son nom personnel que de sa propre autorité;

L'Honorable Robert LANSING, Secrétaire d'État;

L'Honorable Henry WHITE, ancien Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des États-Unis à Rome et à Paris;

L'Honorable Edward M. HOUSE;

Le Général Tasker H. BLISS, Représentant militaire des États-Unis au Conseil supérieur de Guerre;

SA MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES BRITANNIQUES AU DELA DES MERS, EMPEREUR DES INDES, par:

Le Très Honorable David LLOYD GEORGE, M. P., Premier Lord de la Trésorerie et Premier Ministre;

Le Très Honorable Andrew BONAR LAW, M. P., Lord du Sceau privé;

Le Très Honorable Vicomte MILNER, G. C. B., G. C. M. G., Secrétaire d'État pour les Colonies;

Le Très Honorable Arthur James BALFOUR, O. M., M. P., Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères;

Le Très Honorable George Nicoll BARNES, M. P., Ministre sans portefeuille;

Et:

pour le DOMINION du CANADA, par:

L'Honorable Charles Joseph DOHERTY, Ministre de la Justice;

L'Honorable Arthur Lewis SIFTON, Ministre des douanes; pour le COMMONWEALTH d'AUSTRALIE, par:

Le Très Honorable William Morris HUGHES, Attorney General et Premier Ministre;

Le Très Honorable Sir Joseph COOK, G. C. M. G., Ministre de la Marine;

pour l'UNION SUD-AFRICAINE, par:

Le Très Honorable Général Louis BOTHA, Ministre des Affaires indigènes et Premier Ministre;

Le Très Honorable Lieutenant-Général Jan Christiaan SMUTS, K. C., Ministre de la Défense;

pour le DOMINION de la NOUVELLE-ZÉLANDE, par:

Le Très Honorable William Ferguson MASSEY, Ministre du Travail et Premier Ministre;

pour l'INDE, par:

Le Très Honorable Edwin Samuel MONTAGU, M. P., Secrétaire d'État pour l'Inde;

Le Major-Général Son Altesse Maharaja Sir Ganga Singh Bahadur, Maharaja de BIKANER, G. C. S. I., G. C. I. E., G. C. V. O., K. C. B., A. D. C.;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, par:

M. Georges CLEMENCEAU, Président du Conseil, Ministre de la Guerre;

M. Stephen PICHON, Ministre des Affaires étrangères;

M. Louis-Lucien KLOTZ, Ministre des Finances;

M. André TARDIEU, Commissaire général aux Affaires de guerre franco-américaines;

M. Jules CAMBON, Ambassadeur de France;

SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE, par:

Le Baron S. SONNINO, Député;

Le Marquis G. IMPERIALI, Sénateur, Ambassadeur de S. M. le Roi d'Italie à Londres;

M. S. CRESPI, Député;